

Initiatives parlementaires

Les entreprises privées s'empressent de faire ce genre de chose dans leurs activités parce qu'elles savent que leurs employés relèvent d'emblée le défi et cherchent des moyens de réduire le gaspillage des ressources et des fonds. Les travailleurs tentent aussi de répondre à la question; «Que puis-je faire pour protéger l'environnement?» Qui plus est, les entreprises font de plus en plus appel à des experts-conseils pour les aider à économiser en gaspillant moins de ressources et en protégeant l'environnement. Elles agissent d'une façon plus responsable face à l'environnement tout en économisant de l'argent. Pourquoi le gouvernement fédéral ne les imiterait-il pas?

Le gouvernement fédéral doit évidemment prêcher par l'exemple et il n'y a pas de meilleur moyen de le faire que de charger le Parlement de faire clairement savoir aux ministères que le gouvernement et ses employés se doivent d'agir d'une façon responsable face à l'environnement et de prendre leurs responsabilités en ce qui concerne le gaspillage des ressources.

Je demande donc aux députés de tous les partis à la Chambre d'appuyer cette motion. En terminant, je dirai que le gouvernement doit légiférer dans le domaine de l'environnement et qu'il doit parfois obliger les gens à faire une bonne action. Dans ce cas-ci, nous avons l'occasion de jouer un rôle de chef de file et non simplement de législateur.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée pour l'initiative qu'elle a prise à la Chambre des communes au sujet de cette très importante question environnementale. La motion et les propos que nous venons d'entendre sont certes à l'avant-garde du mouvement écologique progressiste au Canada. La députée prend la bonne initiative au bon endroit et au bon moment.

• (1710)

Les gouvernements antérieurs et actuel ont mis au point un ensemble très vaste et vigoureux de lois relatives à la protection de l'environnement et cette législation s'accompagne évidemment de règlements et de normes. Ensuite, viennent les modalités de mise en oeuvre.

À ce sujet, je crois que nous avons trop de lois dans tous les secteurs, car elles ne sont pas nécessairement appliquées ni respectées.

Les nouvelles lois ne seront jamais appliquées si quelqu'un ne s'occupe pas de rendre compte de leur application ou d'assurer une certaine vérification. Cela est certes

en train de se faire en ce qui concerne la législation sur l'environnement.

Je me souviens d'avoir présenté ici en 1979 le premier projet de loi sur l'évaluation environnementale obligatoire. Personne ne voulait seulement appuyer la motion à l'époque; cela allait venir plus tard. Naturellement, je me réjouis fort que la Chambre des communes ait maintenant adopté une loi d'évaluation obligatoire de l'incidence environnementale.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire de 1979 était le précurseur de l'initiative que prend aujourd'hui la députée en demandant qu'on vérifie l'application des lois une fois qu'elles ont été adoptées et qu'on en rende compte.

Je tiens à ce que la députée sache que le gouvernement appuie sans réserve la notion de la responsabilité des ministères fédéraux pour ce qui est d'utiliser les ressources de façon écologique.

Le Plan vert fait clairement ressortir que chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour assurer un développement durable, que chacun est responsable de l'incidence de ses gestes sur l'environnement. Par conséquent, il n'est que logique que le gouvernement fédéral reconnaisse spécifiquement dans le Plan vert la nécessité de montrer son engagement envers le développement durable en s'assurant que les activités fédérales constituent un modèle à cet égard.

Cela a été même reconnu à la Chambre des communes par vous-même, monsieur le Président, compte tenu de l'excellent travail que vous avez accompli pour faire de la Chambre des communes un véritable modèle de développement durable de toutes les manières possibles et imaginables, tant ici qu'aux comités.

Le gouvernement doit donner l'exemple. Il peut préconiser des choses. Il peut légiférer. Il peut lancer des programmes, mais il doit d'abord et avant tout donner l'exemple. Cet exemple doit évidemment être suivi par une vérification, sinon il perd relativement tout sens et l'enthousiasme initial s'estompe vite.

Le gouvernement s'est engagé à adopter un code complet de gérance de l'environnement qui s'appliquerait à tous les domaines et à toutes les sphères d'activité fédérale. Ce code tiendra compte des préoccupations environnementales tant dans la planification des politiques et des programmes que dans la gestion quotidienne des affaires du gouvernement du Canada d'un bout à l'autre du pays.